



Paris, le 23 DEC. 2016

Le Président

Philippe Collignon

En près d'un an d'existence la Métropole du Grand Paris est désormais installée dans sa gouvernance et plusieurs actions concrètes ont été entreprises dans le cadre des compétences opérationnelles dès 2016, le développement économique et le développement durable-environnement.

Sans prétendre à l'exhaustivité, je souhaite rappeler l'important travail déjà engagé sous l'impulsion des Vice-Présidents de la Métropole et avec votre concours.

Au 1^{er} janvier 2017, la Métropole du Grand Paris prend 3 nouvelles compétences avec l'aménagement (élaboration du SCOT métropolitain), l'habitat-hébergement (définition d'un PMHH) et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Dotée seulement depuis la mi-octobre de ses propres locaux et d'une administration de mission, notre Métropole a déjà pu résolument s'engager dans les domaines suivants au service des 7,15 habitants de l'aire métropolitaine :

* * *

1) La Charte de Coopération Stratégique entre la Métropole et les Territoires :

Après six mois de travail en commun, 3 Conférences des Présidents de Territoires, la Charte de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et les Territoires, préparée en lien avec Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président à la Coopération entre les Territoires a été très largement adoptée par le Conseil métropolitain du 25 novembre dernier. La Charte organise la coopération entre la Métropole et les Territoires qui la composent par des conventions bilatérales de partenariat sur des thématiques choisies en commun et des contrats de financement pluriannuels.

En outre, jeudi 22 septembre une première réunion avec les Présidents des EPCI « limitrophes » de la Métropole a permis de jeter les bases d'un dialogue et d'envisager ensemble quelles peuvent être nos modalités de collaboration afin d'éviter tout « effet de seuil ».

2) Les 59 sites retenus dans « Inventons la Métropole du Grand Paris » :

Notre vaisseau amiral lancé le 18 février dernier : 55 communes ; 59 sites ; 236 ha. C'est la plus grande consultation d'urbanisme en Europe.

27 sites sont près des gares des nouvelles lignes de transports en commun dont 21 directement sur le Grand Paris Express.

Plus de 1600 personnes à Baltard le 10 octobre dernier. J'en profite pour saluer à nouveau le travail des élus ayant conduit les équipes lors des visites des 112 sites au cours de l'été : Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère métropolitaine déléguée, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Vice-Présidents, Jacques JP MARTIN, Président de la Commission Projet métropolitain et Bernard GAUDUCHEAU, Président du groupe UDI-UC de la Métropole.

Tous, architectes, urbanistes, promoteurs, investisseurs, paysagistes, start-ups, acteurs culturels et de loisirs et associations ou communautés citoyennes, sont attendus pour construire des groupements originaux, riches et créatifs et répondre à cette consultation. Les défis urbains, environnementaux et sociaux vous attendent et le terrain de jeu est là.

La compétition est mondiale : j'ai moi-même pu présenter les projets au Japon à des investisseurs et promoteurs potentiels ainsi qu'à des Chinois venus à Paris, grâce à Business France. Je tiens à saluer notre partenaire historique dans l'appel à projets, la Caisse des Dépôts, qui apporte 100 millions d'euros au titre du Programme d'Investissements d'Avenir « Ville de demain » pour le compte de l'Etat et qui ajoute 100 millions d'euros également en compte propre. Après le succès du Forum des Projets Urbains et du SIMI, la Métropole sera présente lors du PIPIM du 14 au 17 février 2017 pour faire connaître « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

Le calendrier de l'appel à projets :

- Date de lancement de la consultation –10 octobre 2016
- Date de remise des dossiers en phase 1 –13 janvier 2017
- Date de sélection des 3 candidats par site qualifiés pour la phase 2 –entre le 1er et le 28 février 2017
- Date de remise des offres –31 juillet 2017
- Date de remise des offres complétées pour les sites complexes après les auditions –31 octobre 2017
- Sélection des lauréats –septembre 2017 pour la plupart des sites et fin novembre pour les sites complexes

3) Le versement des premières subventions pour 22 millions d'euros :

Le Fonds d'investissement métropolitain a été instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets des communes et des territoires dans les compétences et les priorités affichées de la Métropole, c'est-à-dire en 2016 le développement durable, la rénovation thermique et le développement économique. Un Comité d'examen des dossiers du Fonds d'investissement métropolitain chargé de l'analyse de dossiers s'est déjà réuni à 3 reprises. Il est composé en plus du Président de la Métropole, du Vice-Président aux Finances, Gilles CARREZ, des Présidents de groupes et des Vice-Présidents ayant une délégation relevant des projets étudiés.

Le bureau de la Métropole du Grand Paris a validé le 5 décembre dernier, pour un montant de 6 528 500 euros hors taxes, les 31 projets.

Signé le 6 juillet dernier entre le Président de la Métropole du Grand Paris et le Premier ministre puis adopté le 25 novembre dernier en conseil métropolitain, le Pacte Etat-métropoles permet à la MGP de retenir un certain nombre de projets entrant dans le champ thématique de la « métropole résiliente ». A partir d'une liste de projets sélectionnés par le Président de la Métropole et le Préfet de Région le 2 décembre dernier, le Bureau de la Métropole a adopté à l'unanimité pour 15,8 millions d'euros de subventions concernant les franchissements, la lutte contre les coupures urbaines, les connexions de pistes cyclables, les continuités piétonnes dans l'aire métropolitaine, la lutte contre les nuisances sonores, la transition écologique et la préservation de la biodiversité etc.

4) La mise en place d'un Observatoire financier métropolitain :

Cet Observatoire, sous l'égide de Gilles CARREZ, Vice-Président aux Finances et Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué aux questions financière et fiscales, Président de la CLECT, permet à partir d'un indice synthétique d'objectiver les situations des différents Territoires et des communes de la Métropole du Grand Paris.

5) « Métropole roule propre ! » :

Avec Daniel GUIRAUD, Vice-Président à la Stratégie Environnementale, nous avons lancé en conseil métropolitain le 30 septembre dernier « Métropole roule propre ! », qui permet à un particulier de remplacer son véhicule polluant grâce à une aide allant jusqu'à 5 000 €, cumulable avec les autres aides de l'Etat ou des collectivités, pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, électrique, hydrogène, hybride rechargeable ou GNV ou, dans le cas d'un vieux deux-roues polluant, pour l'acquisition d'un scooter électrique ou d'un vélo à assistance électrique (VAE).

6) La promotion de la nature en ville :

Sur proposition de Daniel BREUILLER, Vice-Président à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager et à la Politique de la nature, le premier concours des Miels de la Métropole du Grand Paris a permis le 3 décembre dernier de récompenser 6 lauréats, amateurs et professionnels. Cette initiative a ainsi mis en lumière le travail des communes qui, soucieuses de la préservation de la biodiversité en ville, ont largement participé à ce concours : à travers les 87 candidatures envoyées par les maires de 56 villes, les professionnels et les amateurs ont été au rendez-vous.

Ce concours vise également à valoriser la filière apicole créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur l'ensemble du territoire de la Métropole et en France (chiffre d'affaires de la filière apicole en 2015 : 130 millions d'euros environ sans mesurer l'impact de la pollinisation qui représente environ 3 milliards d'euros en France).

7) Le guichet unique :

Suite au *Brexit*, l'Etat, la Région, la Métropole, par l'intermédiaire d'André SANTINI, Vice-Président à la Stratégie économique et d'Éric CESARI, Vice-Président à l'Immobilier d'Entreprises, ainsi que la ville de Paris, la CCI Paris-Ile-de-France et Business France ont immédiatement entamé un travail commun afin de mettre en place un « guichet unique » destiné à attirer sur le territoire de la Métropole les entreprises toutes les entreprises qui souhaitent s'implanter en Europe.

Ce guichet unique a été auguré le 3 novembre dernier. S'agissant des postes de chargés d'affaires, la Métropole a mis à disposition 1 Equivalent Temps Plein, au même titre que la ville de Paris, que la Région (PRE), que la CCI et que Business France, Paris & Co apportant un demi-ETP.

8) La candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 :

La Métropole du Grand Paris n'existait pas encore à la date de l'annonce de la candidature de Paris, le 23 juin 2015 est désormais pleinement associée à la gouvernance de la candidature de Paris. Sur le financement des Jeux Olympiques, au sein de la structure de portage qui sera mise en place pour la livraison des Jeux Olympiques, la Métropole, en lien avec Laurent RIVOIRE, Vice-Président au Développement Sportif, a pu apporter le 30 septembre dernier en Conseil métropolitain, 16,8 millions d'euros en investissement sur le Centre Aquatique Olympique.

9) La candidature à l'exposition universelle 2025 :

De la même façon que la Métropole est compétente, de par la loi, pour soutenir la candidature et l'organisation des Jeux Olympiques, nous sommes partie prenante de la gouvernance qui portera la candidature française à l'exposition universelle de 2025.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) associant l'Etat, ExpoFrance2025, le Conseil régional d'Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris a été installé le 21 décembre 2016.

10) L'Observatoire métropolitain relatif à l'expérimentation de la piétonisation des voies sur berges rive droite de Seine :

J'ai réuni le 15 décembre dernier l'Observatoire métropolitain expérimentation « piétonisation des voies sur berges rive droite » qui a pris acte des premiers résultats de mesures, qui sont issus du dispositif d'observation mis en œuvre par les services de l'Etat, d'Airparif et de Bruitparif.

Pour rappel l'Observatoire est constitué d'élus de la Métropole de tous les groupes politiques et représentatifs de tous les territoires de l'aire métropolitaine, du Professeur Jocelyne JUST (PUPH, Cheffe du service d'Allergologie pédiatrique de l'hôpital Trousseau), des experts d'Airparif et de Bruitparif, des services de la Préfecture de Police et des représentants des professionnels et employeurs (Medef, CGPME, chambre régionale des métiers et de l'artisanat, CCI Paris-Ile-de-France).

La Métropole a demandé, en lien avec les communes de l'Est et de l'Ouest parisien, que le dispositif soit élargi à un périmètre plus pertinent. Ainsi, ont été ajoutés, 12 points de mesure pour le trafic soit un doublement des capacités, 25 pour la qualité de l'air en plus des 55 prévus et 37 pour le bruit en plus des 46 prévus initialement.

La MGP finance une enquête auprès des entreprises métropolitaines en s'appuyant sur les représentants du secteur concernés (CGPME, Medef et CRMA) afin d'évaluer l'impact de la fermeture des berges sur l'activité économique et d'envisager les mesures d'accompagnement qui leur seraient utiles.

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) a de son côté mené une enquête auprès de ses adhérents. Elle révèle, notamment, une augmentation moyenne de 30 minutes pour se rendre sur un chantier.

L'Observatoire s'est enfin adjoint les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (MENSIA Conseil) pour, à partir des données de mesures objectives, analyser et modéliser de manière globale les effets induits par la fermeture des berges. Cela permettra d'en tirer les conséquences opérationnelles et concrètes au titre des compétences de la Métropole.

11) Le Conseil de Développement :

En lien avec Philippe LAURENT à qui j'ai confié l'animation du Conseil de Développement pour le compte du Bureau de la Métropole, un premier « noyau dur » de 26 personnalités a été identifié. Conformément à la délibération adoptée lors du Conseil métropolitain du 30 septembre 2016, à terme le CODEV comprendra 80 membres qualifiés et 24 « membres citoyens » tirés au sort (le tirage au sort, à raison de 2 citoyens pour chacun des 12 Territoires se poursuit jusqu'au 16 janvier).

12) Le transport fluvial de passagers sur la Seine

Le 5 octobre 2016, j'ai installé le groupe de travail sur le transport fluvial de passagers, décidé à l'unanimité, par le Bureau de la Métropole le 13 septembre 2016. Il revient en effet à la Métropole de définir et mettre en œuvre des programmes d'action en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, en œuvrant notamment au développement de la mobilité durable. L'animation de ce groupe de travail a été confiée à Michel HERBILLON, Vice-président à la Promotion et au Développement du Tourisme, assisté de Geoffroy BOULARD, conseiller de Paris et conseiller métropolitain. L'ensemble des participants au groupe de travail est déterminé à mettre en place un système de transport fluvial de passagers dans l'aire métropolitaine, à partir de l'expérience de Vogueo. Le nouveau projet s'inscrit dans la dynamique de la candidature de Paris à l'organisation des JO 2024 et de la France à celle de l'exposition universelle de 2025.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le Vice-Président aux Transports de la Région et le Directeur Général du STIF.

13) Le développement culturel :

Le conseil métropolitain du 25 novembre dernier, sur proposition de la Vice-Présidente à la Culture, Danièle PREMEL, a voté une dotation de 500 000 €, uniquement sous forme d'investissement, pour l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Ateliers Médicis » sur les communes de Clichy et de Montfermeil, projet culture d'envergure métropolitaine. La Métropole sera associée à la gouvernance de l'EPCC.

Le travail engagé par la Vice-Président sur le « pass musées métropolitains » se poursuit en lien avec le Ministère de la Culture.

* * *

En 2017, la montée en charge dans la construction métropolitaine se poursuivra avec notamment :

14) **La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) :**

Comme le conseil métropolitain du 30 septembre dernier en a décidé, sur le rapport de Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, la Métropole se saisira par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2017 de la compétence GEMAPI. En effet, suite aux inondations de début juin dernier et au colloque organisé par la Métropole à Saint-Maur-des-Fossés les 7 et 8 juillet 2016, j'ai souhaité que la Métropole joue un rôle déterminant, en soutien aux communes sinistrées par les inondations (1 million d'euros de fonds de concours) et notamment en finançant la vanne écluse de Joinville. Au-delà de ces soutiens, la Métropole va se saisir pleinement de cette compétence sans attendre janvier 2018 et entreprendre des discussions avec l'ensemble des partenaires du bassin versant, afin qu'une coordination générale des actions et des efforts engagés puisse rapidement s'instaurer dans le but de limiter au mieux les dégâts des futures crues.

15) **La collaboration entre la Métropole et les grands syndicats métropolitains :**

J'ai réuni le 13 décembre dernier au siège de la Métropole les Présidents des grands syndicats métropolitains (EPTB Seine Grands Lacs, SEDIF, SIAAP, SIFUREP, SIGEIF, SIPPAREC et SYCTOM). Nous sommes convenus de réunir de manière régulière cette instance commune. Il a notamment été acté la proposition de constituer un protocole stratégique de planification, document cadre de notre travail, touchant aux modalités d'association pour l'élaboration des documents de planification, ou à la cohérence des investissements réalisés dans le périmètre de la métropole,

16) **Le développement d'un système Vélib Métropole :**

Le Bureau de la Métropole, conscient de l'enjeu métropolitain que représente l'extension du dispositif Vélib', tant en nombre de communes couvertes que de nombre de stations, a exprimé à l'unanimité le 6 décembre 2016, son accord de principe pour aider au développement d'un « Vélib métropolitain » à condition que nous soyons associés à la définition juridique de la nouvelle structure, et à la détermination de son périmètre qui doit être à l'échelle métropolitaine, et sous réserve des conditions financières afin que les communes qui rejoindront le dispositif puissent bénéficier d'une qualité de service et de modalités de financement équivalentes. Dès lors que j'aurai pu recueillir l'accord des maires, la Métropole pourra garantir sa participation au syndicat mixte nouvellement créé et sa contribution au dispositif Vélib.

17) La concertation dans le cadre du **Plan-Climat-Air-Energie métropolitain** sous l'égide de Daniel GUIRAUD, Vice-Président à la Stratégie Environnementale.

18) L'élaboration du **schéma énergétique et du schéma d'aménagement numérique** sous l'impulsion de Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président aux Nouvelles Technologies et à l'Aménagement Numérique.

19) La rédaction du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain** en lien avec le Vice-Président délégué, Philippe DALLIER.

20) La définition du **Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)** en lien avec Christian DUPUY, conseiller métropolitain délégué à la Politique du Logement, Olivier KLEIN, Vice-Président à l'Habitat et à la Mixité, Séverine MAROUN, Vice-Président à l'Amélioration du parc immobilier bâti et Michel LEPRETRE, Vice-Président au suivi des Politiques Territoriales de l'Habitat).

21) La définition de **l'intérêt métropolitain** à partir des travaux de la commission du Projet métropolitain, présidée par Jacques JP MARTIN

- 22) La mise en place d'un groupe de travail « **Economie circulaire** » avec des référents dans chaque commune en janvier 2017 sous l'égide de Xavier LEMOINE, conseiller métropolitain délégué à l'Economie circulaire.

* * *

Je vous prie de croire,
mes sentiments les meilleurs.

cher(e) collègue

, à l'assurance de

A l'an prochain. Bonne fêtes de fin d'année !
Bonne nuit

Patrick OLLIER

Ancien Ministre

~~Député-Maire de~~ Rueil-Malmaison

Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains